

cartographie **OPJ**

Le concept de cartographie OPJ pour le CEA est entré pleinement en vigueur le 01/01/2023, avec notamment la perte intégrale :



- De la prime
- Des avantages liés à l'avancement pour les OPJ non cartographiés

OPJ, ES-TU CERTAIN D'ÊTRE CARTOGRAPHIÉ(E) ?

En cas de doute, tu dois solliciter ton chef de service (par écrit) afin qu'il t'indique si tu es cartographié(e) ou non, et tout particulièrement si tu es affecté(e) en Voie Publique.

Pour UNITÉ SGP POLICE, un seul mot d'ordre :
PAS DE PRIME = REDEVIENS APJ !

